Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 3 (1889)

Artikel: Société suisse pour la conservation de monuments historiques et nationaux

Autor: Tripet, Maurice

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-789630

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

N° 29 1889 MAI

Ce Journal est recommandé par le Département de l'Instruction publique de l'Etat.

SOCIÉTÉ SUISSE

pour la conservation de Monuments historiques et nationaux.

La Société suisse pour la conservation de monuments historiques nationaux a tenu sa dernière assemblée générale à Morat, le 13 septembre 1888; ses membres ont reçu, il y a quelque temps, le procès-verbal de cette réunion et je me permets d'en faire quelques extraits pour les lecteurs des *Archives héraldiques*. La Société a un but excellent et peut être appelée d'un moment à l'autre à restaurer ou au moins subventionner la restauration de monuments neuchâtelois et nous sommes fort étonnés que l'effectif de ses membres neuchâtelois soit si peu considérable; dans un canton où chacun se targue de s'occuper d'histoire, des œuvres dans le genre de celle entreprise par la Société devraient trouver plus d'appui et plus d'enthousiasme.

« A la suite de motions faites dans l'Assemblée fédérale par MM. Vœgelin de Zurich, Muheim d'Uri, tous deux aujourd'hui membres de votre Comité, dit le rapporteur, ainsi que par M. Rusch d'Appenzell, la Confédération a décidé de s'intéresser directement à la conservation des antiquités historiques et artistiques du pays. Par arrêté fédéral du 30 juin 1886, et par le règlement d'exécution de cet arrêté du 25 février

1887, une commission fédérale pour la conservation des antiquités suisses a été instituée. Elle dispose, sous le contrôle du Conseil fédéral, d'une somme de 50,000 francs portée au budget de la Confédération. Or le Conseil fédéral, au lieu de nommer directement cette commission, a fait l'honneur à notre Société de reconnaître, pour une période de trois ans, laquelle pourra être indéfinitivement prolongée, votre Comité comme commission fédérale chargée de veiller à la conservation des antiquités suisses. Il vous a ainsi délégué la nomination de la commission. C'est une marque de confiance qu'il nous a donnée, dont nous devons lui être reconnaissants et dont votre Comité devra toujours s'efforcer de se rendre digne. »

On voit par ces quelques lignes de quelle importance se trouve être le but de la Société; dans le même rapport, je détache encore les mots suivants, relatifs au musée national dont on parle tant:

« L'idée de la fondation d'un musée national a sans doute rencontré de l'opposition dans le public. Même dans le sein de notre commission elle n'a pas été accueillie sans soulever quelques objections. On a observé que nos souvenirs historiques ne se relient pas entre eux. Chaque canton a les siens et ils ne forment pas un ensemble qui permette de les réunir d'une manière rationnelle.

« Beaucoup de personnes croient donc qu'il serait préférable de favoriser le développement des musées cantonaux ou même locaux et qu'un musée central n'est pas une nécessité. Cependant votre comité en grande majorité croit que le moment est venu de former une collection historique nationale, tout en permettant aux collections locales non seulement de subsister, mais de continuer à se développer. Le public en général paraît aussi être de cet avis et l'opposition qui a pu être faite au projet s'efface devant un certain enthousiasme qui s'est manifesté en sa faveur. »

Je voudrais pouvoir citer bien d'autres passages de ce rapport si sérieux et si substantiel; je me bornerai à mentionner les œuvres auxquelles la Société a contribué depuis sa fondation :

Achats : Cinq vitraux représentant l'Agnus Dei, l'évêque de St-Wolfgant, l'inscription *Munus beati Rhenani*, les armes d'Unterwald et celles de la famille de Hertenstein; un trépied romain en bronze.

Restaurations (subventionnées par la Société) des vitraux de l'église d'Affelwangen (Thurgovie), des fresques de la façade de la maison dite l'Aigle blanc, à Stein sur le Rhin, de la chapelle de St-Georges à Bonaduz (Grisons) et placement dans l'église de Carona (Tessin) de bas reliefs en marbre du moyen-âge; plus une somme de fr. 100 à la Société de la Salle des Chevaliers, à Burgdorf.

La Société compte environ quatre cents membres dont quatre seulement à Neuchâtel, ce qui est dérisoire. Les hommes qui ont fondé cette société ont bien mérité du pays tout entier. Dans toutes les localités suisses qu'on aime si souvent à citer, l'art et l'histoire se tendent aujourd'hui la main; en nous occupant d'histoire, nous témoignons du culte que nous professons pour le passé; « or le passé, c'est ce qui a fait la patrie », ajoute en terminant le rapporteur, « et, s'il s'établit de nouveaux liens entre ceux qui aiment à l'étudier, ce ne sera pas sans profit pour l'avenir de notre pays. » — Souhaitons que la prochaine

réunion compte un plus grand nombre de Neuchâtelois qui, ne se payant pas de mots, prouveront leur reconnaissance à ceux qui tiennent haut élevé le drapeau de l'histoire en Suisse.

MAURICE TRIPET.

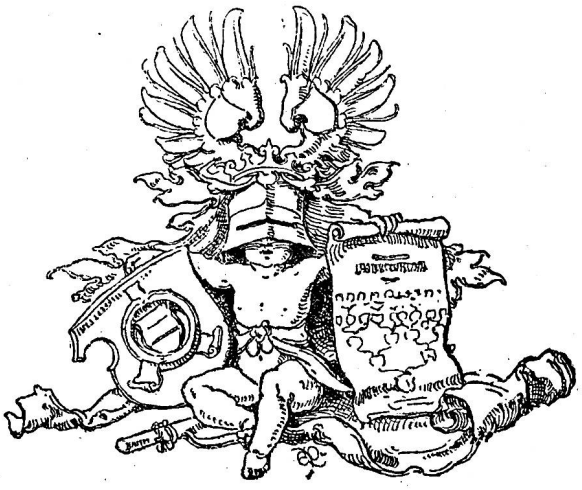

Fig. 313.

NEKROLOG

Am 11. Februar dieses Jahres ist ein Mann aus dem Kreise der Lebenden geschieden, der, wenn auch nicht Mitarbeiter dieses Blattes, es doch wie wenige verdient, dass in einer Zeitschrift für schweizerische Heraldik seiner gedacht werde.

Benedikt Meyer-Kraus

wurde am 28. Mai 1813 zu Basel im ehemaligen Zunfthause der Schärer, Maler und Sattler geboren als ein Spross der alten Basler Familie der Meyer zum Hirzen. Seine Eltern waren Herr Christoph Meyer, Zuckerbäcker, und Frau Dorothea, geborne Jäcklin. Seine Studien machte der junge Basler natürlich in seiner Vaterstadt, wo er am 5. Juli 1833 an der philosophischen Facultät immatriculiert wurde. Als Student hat er auch jene Wirren zwischen der Stadt und den « Landschäftlern » miterlebt, welch letzern er als Stadtbasler und als Kunst- und Altertumsfreund den Verkauf der goldenen Altartafel nach Paris sein Leben lang nicht verzeihen konnte.

Meyer war stets stolz darauf, civis academicus der Basler alma mater gewesen zu sein, eine Eigenschaft, der er es auch verdankte, dass er später Zunftschreiber der akademischen Zunft wurde. Immerhin nahm er, als sich eine günstige Gelegenheit bot, eine Stelle an der Primarschule an. Ueber vierzig Jahre lang hat er als Lehrer mit grossem Eifer, Geschick und Erfolg gewirkt und ist erst 1883 in den wohlverdienten Ruhestand getreten, nachdem ihm schon früher eine Anzahl Stunden abgenommen worden waren.

Die Zeit, welche die Erfüllung seiner Berufspflichten ihm übrig liess, hat Meyer nicht wie manche seiner Berufsgenossen darauf ver-